



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, trésorière de la Ville d'Estérel :

**QUE** le rôle général de perception des taxes municipales a été déposé à mon bureau pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2022;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2022-711 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2022.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, où une copie de ce compte lui sera remise.


Donné à Ville d'Estérel, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

  
Nadine Bonneau  
Trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, Greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ([www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 17 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

  
Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.  
Greffier